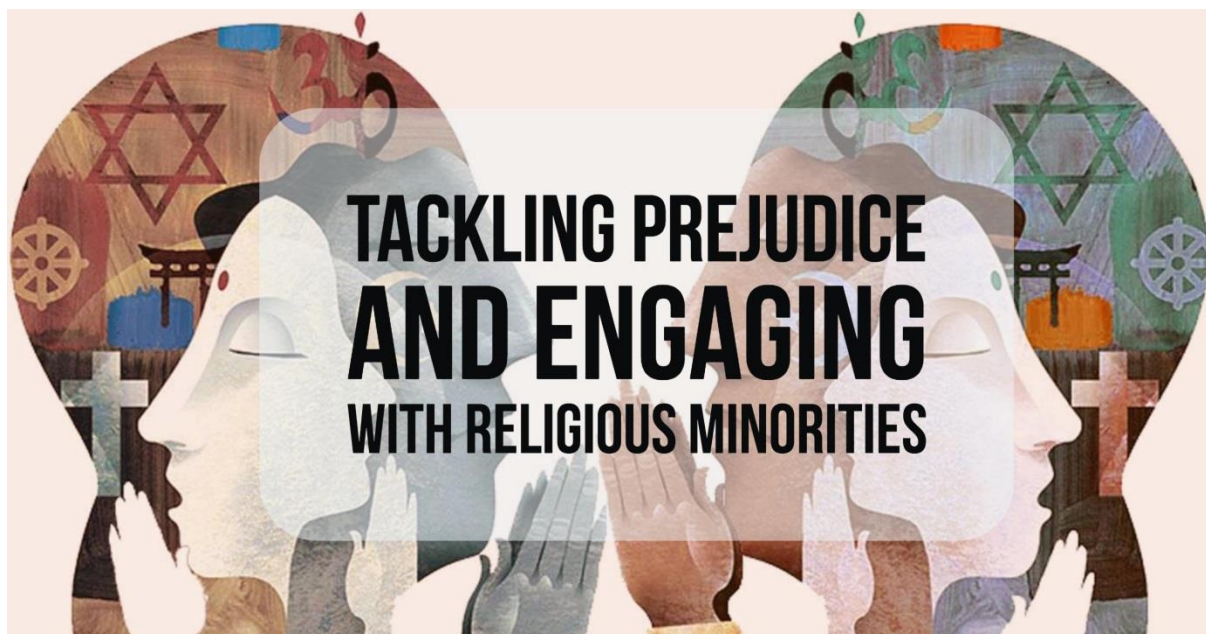




## Lutte contre les préjugés et coopération avec les minorités religieuses

*Comment les villes peuvent changer les choses en adoptant  
une approche interculturelle*



Rapport de la reunion organisée à Donostia/San Sebastián

27-28 octobre 2016

Dr Andrew Orton, Université de Durham



**Donostiako Udala**  
**Ayuntamiento de San Sebastián**



---

## Lutte contre les préjugés et coopération avec les minorités religieuses :

*Comment les villes peuvent changer les choses en adoptant  
une approche interculturelle*

Dr Andrew Orton, Université de Durham<sup>1</sup>

---

### Introduction

Les préjugés et la discrimination pour des motifs religieux sont toujours largement répandus, bien que la liberté de conviction et la liberté d'expression religieuse soient des droits fondamentaux consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme. Les membres du Réseau des Cités interculturelles se sont déclarés particulièrement préoccupés par les problèmes actuels relatifs à la montée de l'islamophobie et à la stigmatisation d'autres minorités religieuses, des difficultés qu'ils rencontrent dans le cadre de bon nombre de leurs activités. Ces sujets d'inquiétude apparaissent dans un contexte social en pleine évolution : dans l'ensemble de l'Europe, les personnes ne se réclamant d'aucun groupe religieux particulier sont de plus en plus nombreuses, tandis que les musulmans, dont le nombre est croissant également, constituent la minorité religieuse la plus importante après les chrétiens<sup>2</sup>.

Le présent document d'information présente des initiatives locales des pouvoirs publics pour lutter contre les préjugés et la discrimination à l'égard des minorités religieuses, ce qui est possible en adoptant une approche interculturelle. Cette approche repose sur la reconnaissance des droits de chacun et de tous les groupes, religieux ou non, consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme. Elle est axée sur la mise en place d'une coopération positive avec les communautés confessionnelles, ainsi qu'avec les groupes qui ont d'autres convictions, notamment une vision du monde laïque, dans le but d'établir une confiance, une cohésion et des interactions interculturelles au sein de la cité dans son ensemble. Il s'agit donc de commencer par examiner la manière dont le discours, les politiques, les procédures et les pratiques publiques peuvent avoir des effets significatifs pour exacerber et/ou atténuer les situations de préjugés ou de discrimination au sein des communautés locales.

Le présent document expose les conclusions **d'une manifestation** qui a réuni plus de 70 participants (et quatre interprètes) et qui était organisée sur deux jours les 27 et 28 octobre 2016 à Donostia/Saint-Sébastien, en Espagne, dans le cadre du programme d'activités de la ville en tant que Capitale européenne de la culture<sup>3</sup>. Parmi les participants figuraient des représentants de collectivités locales membres du Réseau des Cités interculturelles provenant de toute l'Europe, notamment des employés de ces collectivités et des membres des minorités religieuses qui en sont issus. On a par ailleurs compté un nombre moins important de représentants provenant d'autres contextes, en particulier des participants venant du Japon (avec le soutien de la Fondation du Japon, également représentée), ainsi que des villes interculturelles de Fès et de Rabat (Maroc) et de la ville

de Montréal (Canada). Le présent document se fonde aussi sur les efforts antérieurs du Réseau des Cités interculturelles pour analyser plus largement les questions des « croyances dans les Cités interculturelles ». Ces activités ont notamment conduit à l'élaboration d'un rapport portant sur l'importance du fait de reconnaître la contribution des groupes confessionnels comme faisant partie de la diversité locale, qui s'appuyait sur une manifestation tenue en 2014 à Londres<sup>4</sup> ainsi qu'un atelier sur le dialogue interreligieux organisé dans le cadre de la manifestation phare des Cités interculturelles en 2013 à Dublin.

Les participants ont défini un large éventail de moyens potentiels pour lutter contre les préjugés et la discrimination à l'égard des minorités religieuses ; le présent rapport en fait une synthèse, en mettant en avant des exemples pratiques de ces mesures. Les participants ont reconnu fréquemment que chacune de ces initiatives peut avoir ses propres atouts et faiblesses, et convenir davantage à certains contextes qu'à d'autres. Il est donc important d'associer des mesures spécifiques à des sujets précis dans des contextes particuliers, tout en reconnaissant qu'il convient en général d'adopter un ensemble d'actions coordonnées pour veiller à ce que ces questions soient traitées de manière concertée. Le présent rapport vise à rendre compte des points de vue échangés par les participants au cours de la manifestation plutôt qu'à examiner les résultats d'études plus étendues, c'est pourquoi des travaux de ce type ne seront cités que s'ils ont été évoqués dans les présentations des intervenants ; néanmoins, bon nombre des perspectives mentionnées ici pourraient être étayées par des projets de recherche, mais cela devrait faire l'objet d'un autre rapport.

## **Comprendre la portée de la discrimination et des infractions motivées par la haine pour permettre l'adoption de mesures plus efficaces**

Pour servir de base à la lutte contre les préjugés et la discrimination à l'égard de groupes particuliers, il est important de comprendre l'ampleur et la nature de ces questions telles que ces victimes les vivent. Les participants ont partagé un grand nombre d'exemples de préjugés et d'actes discriminatoires à l'égard des minorités religieuses dans le contexte qu'ils connaissent. Ces exemples couvrent toutes les étapes de la vie, de la petite enfance (politiques discriminatoires concernant les règles vestimentaires et les repas adaptés dans les écoles, par exemple) à la fin de vie (organisation de cérémonies funéraires et d'enterrements, notamment). Ils concernent également un éventail de lieux différents, qu'il s'agisse d'infractions motivées par la haine dans la rue (agressions verbales, violences, retrait forcé du hijab, par exemple), de discrimination sur le lieu de travail, etc. Des problèmes de discrimination institutionnelle ont également été signalés et seront examinés dans les parties ci-dessous.

Cependant, le seul fait de comprendre la véritable ampleur de ces questions peut être difficile, d'autant plus que les données systématiques sur ces expériences sont souvent limitées. Des études suggèrent que le sous-signallement des actes de discrimination et des infractions motivées par la haine visant des minorités religieuses est un problème sérieux, en particulier en raison de la perception selon laquelle aucune mesure ni aucun changement ne découleront d'un signallement. Ainsi, selon l'étude européenne à grande échelle MIDAS, 79 % des musulmans interrogés, en particulier des jeunes, n'ont pas signalé les actes de discrimination dont ils ont été victimes<sup>5</sup>. Đermana Šeta, conseillère du BIDDH-OSCE sur la lutte contre l'intolérance à l'égard des musulmans,

a souligné à quel point cela signifie que des milliers d'actes de discrimination et d'infractions à caractère raciste restent invisibles et ne sont donc pas comptabilisés parmi les plaintes officielles ni pris en compte par les mécanismes de collecte des données relatives à la justice pénale. Les personnes qui n'ont pas la nationalité du pays et celles qui y vivent depuis très peu de temps sont moins enclines à signaler un acte de discrimination. En ce qui concerne les raisons qui poussent les victimes à ne pas signaler ces incidents, 59 % des musulmans interrogés estiment que « rien ne se produira ni ne changera à la suite d'un signalement » et 38 % d'entre eux déclarent que « ces situations se produisent tout le temps » et qu'ils ne font donc pas l'effort de signaler ces actes.

Par conséquent, il est souvent essentiel dans un premier temps de **favoriser une collecte de données approfondie et étendue** (qu'elle soit réalisée par des instances internationales, par le gouvernement/des collectivités locales et/ou des organisations non-gouvernementales) pour contribuer à identifier les problèmes systémiques et les domaines prioritaires nécessitant de prendre des mesures politiques et concrètes. Cela implique d'établir des relations avec différentes communautés religieuses, pour mieux rendre compte de la nature et des répercussions des préjugés et de la discrimination dont ils font l'objet, ainsi que des questions qui doivent être abordées pour améliorer le signalement et les mesures prises en réponse à ces problèmes. Il est par ailleurs nécessaire, dans le cadre de cette vision d'ensemble, de reconnaître les risques de discrimination pour divers motifs au sein des groupes religieux ou laïques, ou entre eux, ainsi que les interactions potentielles entre différentes formes de discrimination, qu'elle soit fondée sur la religion, le sexe, la sexualité, etc. Pour ce faire, il est toutefois important d'être attentif à la manière dont ces tâches sont accomplies : au moins un pays évite par exemple de recueillir des données officielles relatives à la religion en raison de la mauvaise utilisation qui en a été faite dans le but de persécuter des minorités religieuses (en particulier les juifs) au cours de la seconde guerre mondiale.

---

#### *Exemples de mesures issues de la pratique :*

- *L'initiative de l'OSCE pour lutter contre les infractions motivées par la haine* : au niveau international, le BIDDH soutient des efforts méthodiques visant à recueillir des données sur les infractions motivées par la haine, notamment pour des motifs religieux (<http://hatecrime.osce.org>). L'objectif est de prendre en compte des données recueillies par des correspondants nationaux et la société civile, tout en proposant des guides de soutien sur la collecte de données destinés aux États et aux organisations non gouvernementales.
- Au niveau du Conseil de l'Europe, une campagne de jeunesse, le « Mouvement contre le discours de haine », a mis en place un [Observatoire du discours de Haine](https://www.nohatespeechmovement.org/) (voir : <https://www.nohatespeechmovement.org/>). L'Observatoire est un espace de dépôt généré par les utilisateurs qui permet de repérer et de collecter des exemples de contenus haineux présents sur l'internet et d'en assurer le suivi. Les exemples déposés sur la page de l'Observatoire témoignent de la multiplication et de l'impact des propos haineux et contribuent à sensibiliser le public à ce problème. Ils ont aussi une fonction éducative, en ce qu'ils aident les jeunes à comprendre le discours de haine et surtout, à développer des contre-discours et des contre-arguments.
- *Initiatives nationales et locales* : les participants ont souligné qu'il existe certaines limitations à ces ensembles de données, notamment concernant la façon dont ils sont constitués. Ils ont

insisté sur la manière dont les organisations nationales ou celles qui œuvrent à un niveau plus local et qui ont des liens plus étroits avec les groupes concernés peuvent apporter une contribution importante à ces travaux. Ainsi, la plateforme SPIOR (Stichting Platform Islamitische Organisaties Rijnmond), qui vise à réunir les organisations musulmanes basées à Rotterdam, recueille des données grâce à ses liens avec ces organisations. Ces chiffres indiquent des nombres d'incidents bien plus importants (pouvant être quatre fois plus grands) que ceux qui sont enregistrés par les instances officielles, comme la police et les organes nationaux de lutte contre la discrimination. Les participants ont évoqué d'autres organisations qui ont mis au point des méthodologies pour cartographier les incidents au niveau national, comme le Collectif contre l'islamophobie en France (voir <http://www.islamophobie.net/>). Il a également été relevé que des groupes différents *au sein* d'une minorité religieuse (les femmes ou les jeunes, par exemple) ne vivent pas nécessairement les mêmes expériences, c'est pourquoi il est important de recueillir des données et des informations sur ces expériences de façon à tenir compte de ces particularités.

---

## Améliorer les réponses juridique et pénale aux infractions motivées par la haine

Il est fondamental de définir un cadre adapté au sein des systèmes juridique et de justice pénale pour reconnaître les infractions motivées par la haine et y répondre en vue de créer des villes dans lesquelles tous les individus et tous les groupes, y compris ceux issus de minorités religieuses, peuvent interagir en toute sécurité. Les participants ont insisté sur le fait qu'il est important de reconnaître que les infractions motivées par la haine peuvent être fondées sur l'association de différentes formes de discrimination (des religions, différents groupes ethniques, etc.) et qu'il est nécessaire d'apporter des réponses conjointes créant un lien entre les travaux des différents organismes, tout en garantissant la justice et en apportant un soutien aux groupes concernés.

---

### *Exemples de mesures issues de la pratique :*

- La Cour européenne des droits de l'homme a développé une [abondante jurisprudence sur le discours de haine](#), reconnaissant que le droit à la liberté d'expression peut être restreint dans certains cas, notamment lorsqu'il est nécessaire de sanctionner, voire de prévenir toutes les formes d'expression qui propagent, incitent à, promeuvent ou justifient la haine fondée sur l'intolérance, si l'on veille à ce que les « formalités », « conditions », « restrictions » ou « sanctions » imposées soient proportionnées au but légitime poursuivi<sup>6</sup>.
- Le [Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques](#)<sup>7</sup> demande à chaque partie d'adopter les mesures législatives et autres qui se révèlent nécessaires pour ériger en infractions pénales, dans son droit interne, les menaces graves envers des personnes en raison de leur appartenance, notamment, à un groupe religieux.

- La Commission contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe a publié la [recommandation de politique générale n° 15 sur la lutte contre le discours de haine](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/GPR/EN/Recommandation_N15/REC-15-2016-015-FRE.pdf), qui s'applique également au discours de haine fondé sur l'appartenance religieuse ; voir [http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/GPR/EN/Recommandation\\_N15/REC-15-2016-015-FRE.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/GPR/EN/Recommandation_N15/REC-15-2016-015-FRE.pdf)
  - L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a mené des travaux pour **garantir la justice pour les victimes d'infractions motivées par la haine** (ensuring justice for victims of hate crime) : <http://fra.europa.eu/en/publication/2016/ensuring-justice-hate-crime-victims-professional-perspectives>.
  - Les participants ont souligné que la mise en œuvre de ces réponses pourrait solliciter de façon utile différentes formes de participation des individus dans une grande variété de rôles et à différents niveaux. Le *BIDDH* a par exemple publié des **guides pour répondre aux infractions motivées par la haine** spécifiques destinés au législateur, à la police et au ministère public, à la société civile et aux éducateurs : <http://www.osce.org/odihr/124602> .
- 

## Améliorer les réponses à la discrimination dans d'autres domaines – exemple : le marché du travail

Étant donné la variété des formes de discrimination et des contextes dans lesquels celle-ci peut survenir, la nécessité d'établir des protections législatives s'étend au-delà des infractions motivées par la haine. Les participants ont estimé que **les protections contre la discrimination dans de nombreux aspects de la vie quotidienne** sont capitales pour contribuer à ce que les minorités religieuses occupent une place plus importante et apportent une plus grande contribution au sein de la société. En matière d'emploi, par exemple, cela implique d'appliquer un droit du travail et un système de l'emploi efficaces pour permettre aux tribunaux d'examiner les accusations de discrimination relative au travail. La présence et la forme de ces protections sont très variables en fonction des contextes qui étaient représentés. Les discussions ont été largement consacrées au fait que les cas de discrimination sont particulièrement fréquents dans le cadre d'emplois qui nécessitent une interaction avec les services publics, comme les pharmaciens. Les participants ont insisté sur la nécessité, dans le cadre de la réponse apportée aux actes de discrimination, de ne pas se focaliser sur les expériences d'un groupe religieux particulier, mais de définir des protections qui tiennent compte des différentes confessions de manière équitable, au vu des exigences d'un emploi particulier, tout en étant conscient des différences dans les expériences vécues par chaque groupe. L'incapacité d'apporter des aménagements raisonnables à la fourniture de services publics pour adapter ces derniers aux besoins des minorités religieuses (permettre aux écoles de proposer des repas qui prévoient des variantes conformes à leur régime alimentaire) est en effet vécue comme une discrimination par ces minorités. Cette situation peut en outre exacerber des inégalités plus larges, par exemple lorsqu'un parent (souvent une mère) doit se rendre disponible à l'heure du déjeuner pour veiller à ce que son enfant reçoive une alimentation de substitution adaptée, ce qui nuit à ses perspectives professionnelles, etc. De la même façon, les règles obligeant les élèves à porter un uniforme dans certaines écoles, qui créent une discrimination relative à certains éléments de la tenue vestimentaire essentiels pour des minorités religieuses, peuvent impliquer que ces

élèves ne peuvent assister ou participer à des activités spécifiques, ce qui peut être préjudiciable à leur avenir, tout en augmentant les pressions pour créer une séparation au sein de ces activités qui réduirait les interactions potentielles.

Selon les intervenants, un grand nombre de facteurs sociaux et structurels contribuent aux préjugés, à la discrimination et à l'intolérance ; ainsi, la discrimination peut être renforcée par des différences de mode de vie du point de vue géographique et par des formes de stratification sociale. Des exemples de stratégies visant à répondre à ces facteurs sociaux et structurels sont examinés ci-dessous. Les participants ont souligné la nécessité de ne pas se contenter d'intervenir une fois que l'acte de discrimination est commis – il est essentiel d'envisager également **des mesures plus préventives** pour combattre les formes de préjugés qui contribuent à créer des circonstances favorables à la discrimination. Par ailleurs, et conformément à des études plus poussées, les participants ont insisté sur le fait que les interactions entre les différents aspects de l'identité (pays d'origine, origine ethnique, sexe, etc.) ont un effet sur la manière dont les victimes vivent les préjugés et les actes de discrimination ; elles peuvent entraîner des préjudices multiples et étroitement liés. Il est donc important d'envisager les réponses aux préjugés et aux actes de discrimination d'une manière plus holistique, au lieu de se concentrer uniquement sur la religion, afin de mettre au point des mesures efficaces. Cela étant, il y a également de nombreux progrès à faire dans la reconnaissance de la religion comme un facteur important dans cette vision d'ensemble, comme le montrent les parties ci-dessous.

---

#### *Exemples de mesures issues de la pratique :*

- Le Réseau européen contre le racisme a publié une série de **fiches d'information et de rapports sur le sujet**, voir <http://www.enar-eu.org>. On peut citer notamment un guide pour « Batre en brèche les mythes concernant les juifs » (*Debunking Myths about Jews*) et un rapport de recherche intitulé « Les femmes oubliées : les conséquences de l'islamophobie sur les femmes musulmanes » (*Forgotten Women: The Impact of Islamophobia on Muslim Women*) qui présente des données et des exemples de discrimination dans le monde du travail, accompagnés de recommandations et de réponses. Ces dernières visent notamment à garantir que toutes les restrictions relatives aux tenues vestimentaires religieuses dans les lieux publics et dans le cadre des services publics et du travail sont limitées au minimum nécessaire pour réaliser des objectifs nécessaires au regard du droit international des droits de l'homme.

---

## **Améliorer la compréhension des religions, de leur importance et de leurs exigences**

Les participants ont indiqué que l'amélioration de la compréhension des minorités religieuses par la population et la lutte contre les idées erronées à leur sujet sont des facteurs importants pour prévenir la discrimination et répondre aux préjugés. Dans de nombreuses villes, la population s' imagine que les personnes au sein des minorités religieuses sont beaucoup plus nombreuses que ce qu'indiquent les meilleures données disponibles sur leur nombre véritable. Cette situation témoigne d'une perception commune que certains habitants se sentent submergés par une diversité

religieuse et ethnique de plus en plus grande. Ce sentiment conduit les communautés majoritaires à avoir peur de perdre leurs droits historiques et leur identité traditionnelle dans ce contexte de diversité croissante et constitue un facteur majeur à l'origine des préjugés et des actes de discrimination aux niveaux social et politique. Face à cette situation, des initiatives visant à diffuser des informations précises concernant l'importance des minorités religieuses et à favoriser une meilleure compréhension de leurs convictions et de leurs pratiques (et de ce qu'elles impliquent) ont permis de s'attaquer aux idées fausses répandues parmi la population et les prestataires de services. Des activités qui ont contribué à donner la possibilité aux minorités religieuses (notamment à différents groupes au sein de chaque communauté religieuse) d'exprimer leur point de vue ont également été considérées comme utiles pour veiller à ce que cette compréhension soit fondée sur l'écoute directe des personnes concernées. Elles peuvent être particulièrement efficaces lorsqu'elles sont conçues de manière à aider les différents groupes à échanger leur point de vue.

---

*Exemples de mesures issues de la pratique :*

- **Des ateliers de sensibilisation sur la diversité religieuse** ont été proposés dans de nombreuses villes à des participants de la société civile et de groupes religieux majoritaires. Ils ont été organisés par des associations diverses réunissant les autorités locales, des groupes de la société civile et des groupes religieux. Les activités visaient à remettre en cause de façon constructive les mythes et les malentendus concernant les minorités religieuses (en communiquant des données précises et en donnant à ces groupes l'occasion de poser des questions sur d'autres religions dans un climat serein, par exemple).
- **Le renforcement des connaissances élémentaires en matière de religion parmi les prestataires de services et les employeurs**, qui inclut l'amélioration de la compréhension des convictions et des exigences des différentes religions, peut être facilité en établissant des relations plus approfondies avec les groupes religieux pour que les exigences de leur confession soient correctement comprises. Cette mesure s'est avérée utile en particulier pour répondre à la demande d'une personne qui réclamait la mise en place d'installations sanitaires particulières sur son lieu de travail ; après un examen plus approfondi de la situation, comprenant la consultation d'autres personnes de la même confession, il s'est avéré que ces installations étaient généralement considérées comme non essentielles, bien qu'elles puissent être utiles. Ainsi, c'est seulement en invitant des personnes de la même religion à participer à la discussion que l'employeur a pu tout d'abord comprendre pleinement les enjeux, puis trouver un terrain d'entente et résoudre la situation.
- **La coopération avec des responsables religieux au niveau national** peut être utile pour soutenir ces mesures et pour comprendre les différentes interprétations des exigences particulières ou des problèmes sociaux dans la pratique de cette religion. Ainsi, en Norvège, la ville d'Oslo a engagé une coopération avec le Conseil islamique de Norvège (dans un premier temps par l'intermédiaire d'un projet financé par la Direction de l'intégration et de la diversité) pour élaborer **un manuel** intitulé « Arbeid og Islam » (publié en 2009 par la *Velferdsetaten Oslo kommune* en coopération avec *l'Islamsk råd*) : <http://docplayer.me/787953-Ansatte-som-jobber-med-deltakere-i-kvalifiseringstiltak.html>.



- Au niveau international, « [Repères : Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes](#) », comprend un chapitre consacré à la compréhension des religions et des convictions.
- 

## Aménager la réglementation et la prestation de services pour qu'elles soient plus adaptées aux différents groupes religieux et laïcs

Comme on a commencé à le définir dans les parties précédentes, l'adaptation de la réglementation et de la prestation de services pour qu'elles soient plus adaptées aux minorités religieuses est un facteur important souvent utilisé dans la lutte contre la discrimination. Cela implique de commencer par reconnaître que même les États qui se considèrent comme laïques ont une histoire qui contribue aux rapports particuliers qu'ils entretiennent avec les individus appartenant aux religions majoritaires ou minoritaires sur leur territoire, ce qui a des conséquences diverses et souvent inéquitables pour différents groupes religieux. L'amélioration des connaissances religieuses ainsi que du dialogue et des interactions avec les religions contribue à une meilleure compréhension de la véritable nature des besoins de chacun, comme indiqué plus haut, et peut aider à déterminer ce qui peut être une adaptation raisonnable des services proposés. Les participants ont reconnu qu'il est nécessaire d'être prêt à s'adapter dans la mesure du possible aux éléments qui sont importants dans notre vie en commun dans la société. Le présent rapport contient de nombreux exemples de domaines propices à la réalisation de ces adaptations, comme les types de repas qui sont servis à l'école (voir ci-dessus) ou la manière dont les règles d'urbanisme sont définies autour des bâtiments et des espaces publics (voir ci-dessous). La forme précise qui est choisie pour chaque adaptation peut être sujette à controverse, c'est pourquoi il est important que les négociations interculturelles à ce sujet dans des contextes particuliers respectent les droits de tous les individus et groupes, qu'ils soient religieux ou laïques, dans leur déroulement comme dans leurs résultats. Dans certains cas, cette question est liée à des actes de discrimination contre d'autres catégories, par exemple des groupes distincts au sein de minorités religieuses, et une approche interculturelle à cet égard est examinée à la fin du présent rapport.

---

### *Exemples de mesures issues de la pratique :*

- Une approche interculturelle peut souvent faciliter la prise en compte des différents besoins culturels dans la prestation de services publics. À Bergen, par exemple, les éléments relatifs à **l'accompagnement spirituel dans les hôpitaux et les prisons et les modalités des cérémonies funéraires/enterrements** sont définis dans le cadre d'une coopération pluriconfessionnelle avec le soutien du conseil interreligieux de Bergen.
- Certains participants ont mis en évidence la nécessité de définir clairement l'objectif final de chaque activité, ce qui peut impliquer de **respecter les usages de différents groupes religieux** lorsqu'ils sont différents des normes de la majorité. Ainsi, un participant a posé la question suivante : dans le cadre de l'enseignement de la langue nationale à un groupe de femmes, lorsque la présence d'hommes et de femmes peut poser un problème culturel ou religieux, faut-il proposer des cours séparés en fonction du sexe ou insister pour que tous les cours soient mixtes ? Dans le but de créer les conditions pour une plus grande interaction

interculturelle à long terme, ce participant déclarait qu'il fallait rechercher ce qui remplissait au mieux cet objectif à long terme et adapter l'organisation des cours si nécessaire (il a été noté que dans bon nombre des contextes représentés, même s'ils ne s'articulaient pas directement autour de considérations religieuses, il existait d'autres activités et d'autres espaces réservés à certains sexes dans de nombreuses autres cultures).

---

## Améliorer les espaces d'expression et d'interaction

La question de l'**espace** est fondamentale à de multiples égards pour bon nombre des villes et des minorités religieuses qui étaient représentées.

Les groupes religieux minoritaires éprouvent des difficultés à trouver **des locaux convenables dans lesquels se réunir** et organiser des activités religieuses et sociales. Cette situation peut s'expliquer notamment par la discrimination dont se rendent coupables certains propriétaires qui ne souhaitent pas louer leur bien à des groupes religieux minoritaires, ainsi que par les règles d'urbanisme ou d'autres réglementations imposées par les collectivités locales qui posent problème en raison de la manière dont elles ont été conçues par rapport aux besoins de certains groupes religieux, etc. Ces espaces sont importants car ils servent de lieu de rassemblement pour les personnes qui partagent la même identité religieuse, souvent indépendamment des différentes origines culturelles et/ou nationales (lorsque les participants sont des migrants). Dans certaines circonstances, ils sont aussi utilisés par l'ensemble de la communauté, notamment pour organiser des activités sociales et contribuer à la sensibilisation du groupe religieux concerné ainsi que pour établir des relations entre le groupe et la société au sens large.

Les groupes et les villes rencontrent en outre des problèmes concernant des demandes **d'utilisation des espaces publics**, par exemple pour la célébration de grandes fêtes. Lors des échanges concernant les réponses interculturelles proposées, il est ressorti que les espaces publics sont importants car ils offrent la possibilité de contribuer à promouvoir des interactions positives entre les individus et les groupes, tout en garantissant aux différentes catégories l'égalité de leurs droits à exprimer leur identité religieuse et non religieuse sans nuire les unes aux autres.

---

### *Exemples de mesures issues de la pratique :*

- **Fournir des orientations claires fondées sur un traitement équitable** : l'ajuntament de Barcelone a traité certaines de ces questions en adoptant une « mesure gouvernementale visant à garantir un traitement équitable des organismes religieux qui organisent des activités occasionnelles dans les lieux publics ». Cette initiative a défini des lignes directrices claires sur les différents besoins des groupes religieux à cet égard et sur leur utilisation de l'espace et des équipements publics, tout en reconnaissant les problèmes actuels et en menant des activités pour améliorer la planification en ce qui concerne l'établissement de lieux de culte distincts, la formation à la diversité religieuse et les relations entre la municipalité et les groupes religieux.
- **L'utilisation des bâtiments et des espaces publics par les groupes religieux** est particulièrement controversée dans certains contextes, notamment lorsqu'il est question de

l'exclure au titre d'une interprétation stricte de la laïcité. Cependant, d'un point de vue interculturel, les participants ont indiqué que le fait de permettre la tenue d'activités comme l'enseignement de textes religieux par des groupes de confiance dans des lieux publics présentait certains avantages. Ainsi, la population peut voir la manifestation qui est organisée et la manière dont elle se déroule, ce qui peut contribuer à dissiper ses craintes puisque la cérémonie est ouverte et ne se déroule pas uniquement derrière les murs d'un édifice religieux. En outre, les participants ont mis en avant la manière dont les bâtiments publics peuvent offrir des espaces plus ouverts permettant à la population de réfléchir sur leur foi face aux controverses relatives à l'interprétation et à l'application de leur religion dans la société contemporaine dans une situation d'interaction avec autrui, alors qu'ils s'en sentent moins capables sur leurs lieux de culte.

- **Création d'espaces séparés et partagés en partenariat** : à Donostia/Saint-Sébastien, un projet a permis de créer une structure ouverte qui peut être utilisée séparément ou conjointement par des groupes de différentes religions. Elle est située dans des locaux universitaires, pour symboliser les principes dont elle s'inspire. Cette structure a été mise en place par des étudiants de l'École technique supérieure d'architecture dans le cadre des célébrations relatives à la désignation de la ville comme Capitale européenne de la culture, avec le soutien du conseil municipal de Donostia/Saint-Sébastien et d'une université locale. Les étudiants ont engagé une coopération avec les groupes religieux locaux pour comprendre leurs exigences et ont ensuite construit une structure ouverte qui peut être utilisée par divers groupes religieux locaux de façon séparée ou conjointe. Ce projet est considéré comme une démonstration visuelle de la manière dont les religions peuvent utiliser les espaces publics, en n'ayant ni plus ni moins de droits que tout autre groupe, et de la façon dont les professionnels et les institutions publiques peuvent établir un dialogue avec elles pour comprendre leurs besoins et agir en conséquence. Cette structure a été baptisée « Möbius » (<http://baitarabaita.dss2016.eu/>). Dans la ville, cette initiative a été suivie par la création d'autres espaces, comme la construction d'un bâtiment dans la mosquée locale, qui rassemble des musulmans de divers milieux culturels provenant de l'ensemble de la ville et dont le rôle est à la fois d'offrir un espace consacré aux musulmans et de donner davantage d'occasions aux personnes de communautés différentes de comprendre ce qu'il se passe au sein de ce lieu de culte. Dans une autre ville, les autorités locales ont travaillé avec trois groupes religieux différents qui avaient tous des difficultés à trouver un lieu adapté dans une certaine zone ; cette action a permis la création d'un espace partagé destiné à leur usage.

---

## **Promouvoir les possibilités d'interactions pour renforcer la compréhension, le dialogue et la solidarité**

Les exemples ci-dessus commencent à illustrer combien il est important de ménager un espace pour les interactions à tous les niveaux, de la vie quotidienne au niveau structurel, et de définir clairement la manière dont ces interactions peuvent avoir lieu. Les participants ont présenté un grand nombre d'autres exemples de mesures qui leur ont donné la possibilité de renforcer les interactions entre les divers groupes religieux et laïques. Elles consistaient notamment à attirer une grande variété de personnes dans des endroits sûrs pour faire connaissance, discuter ensemble, même de sujets

difficiles, et travailler ensemble pour le bien commun<sup>8</sup>. Le nombre d'exemples cités ici témoigne de l'importance de ces espaces, qui ne saurait être sous-estimée.

Dans l'examen des différentes possibilités présentées, les participants ont souligné la nécessité d'établir un dialogue et de travailler ensemble sur des questions d'intérêt commun, ces deux aspects se renforçant mutuellement. Ainsi, le fait de permettre à des personnes de travailler ensemble concrètement dans des quartiers sur des questions comme le nettoyage des rues, le fait d'offrir aux enfants un enseignement de qualité, l'aide aux réfugiés, l'environnement, etc., peut aider les participants à identifier des valeurs, des inquiétudes et des réponses communes d'un point de vue pratique, même si certains participants ne souhaitent pas entretenir de conversation au sujet de la religion. Cela dit, il a été reconnu que le dialogue est important, notamment pour saluer la contribution remarquable que les groupes religieux peuvent apporter au processus démocratique au sens large. Cela nécessite toutefois de la confiance, de la transparence, du temps, de la responsabilité, l'obligation de rendre des comptes, la reconnaissance et le renforcement de l'autonomie des communautés religieuses, en admettant que les convictions font partie de l'identité de chacun en tant qu'être humain, ainsi que la prise en compte de la contribution importante que les groupes religieux ont à faire, au lieu de ne considérer que leurs besoins spécifiques.

---

*Exemples de mesures issues de la pratique :*

- **L'organisation de journées/soirées portes ouvertes dans les lieux de cultes**, comme les mosquées, est considérée comme utile par des participants issus de divers contextes, car ces événements offrent l'occasion au grand public de voir ce qu'il se passe dans ces bâtiments. À Bergen, par exemple, un programme mené dans toute la ville visant à ouvrir les portes des mosquées a attiré entre 400 et 500 visiteurs, et il est maintenant prévu de chercher à étendre cette initiative au niveau national.
- **Programmes à grande échelle de manifestations fondées sur les interactions** : l'office de la cohésion multiculturelle de Neuchâtel a mis au point un programme prévoyant 30 manifestations organisées sur 3 mois intitulé « NeuchàToi 2016 » ; voir <http://www.neuchatoi.ch/>. Il implique un grand nombre d'associations, d'activités, de conférences, de tables rondes, de « conversations improbables », d'expositions et d'actions visant à coopérer avec une plus grande diversité de personnes que celles qui participent habituellement au dialogue interconfessionnel, notamment parmi les jeunes. Ces activités ont porté sur divers sujets, comme la religion sur le lieu de travail, la religion et les femmes, la religion et l'État, la religion et la laïcité, les interactions interreligieuses, etc. Ce programme d'activités s'est appuyé sur l'adoption préalable d'une charte et sur l'organisation de formations sur la coopération avec les représentants de la diversité religieuse.
- **Une « agence de voyage interreligieuse »** a permis à différents groupes de Rotterdam de se rendre visite mutuellement dans la ville ; cette interaction a pu avoir lieu grâce au concours de l'agence qui a organisé la visite de différents lieux de culte. Ce programme prévoyait notamment de faire participer à ces activités des milliers d'élèves des écoles de toute la ville. Un des éléments essentiels de cette initiative est de permettre aux participants de voir la diversité aussi bien *au sein* qu'*entre* les religions, en mettant en avant qu'il n'y a pas qu'une

seule version de chaque religion et qu'il existe aussi des individus et des points de vue différents au sein des religions. Dans cette même ville, pour répondre au besoin de participer à des activités ensemble également, un **mini marathon interreligieux** est organisé, au cours duquel les participants doivent se concentrer sur le fait de courir ensemble et pas de terminer en tête, en portant des t-shirts sur lesquels sont inscrits des messages comme « courir pour comprendre ». La ville a en outre mis en place un autre projet, qui a invité des personnes fréquentant la mosquée locale à travailler avec des personnes handicapées et d'autres personnes issues d'un quartier particulier pour embellir une place couverte de gravier avec des plantes, des arbres, des fleurs, etc.

- **Une plateforme interreligieuse** a été mise au point à Genève pour organiser diverses activités permettant de faire naître un dialogue et des relations entre des personnes de religions et de philosophies différentes au cœur de la société civile, reconnaissant la diversité au sein des différents groupes, en vue de les faire poursuivre de concert des objectifs communs. Cette plateforme rassemble 23 groupes distincts et permet la participation des membres à titre individuel ou au sein des groupes, ainsi que celle de membres associés intéressés par les questions de religion. Dans un premier temps, elle a été instaurée par une charte à laquelle tous les participants ont souscrit en 1992. Leurs activités consistent notamment à : (i) mettre en place une « **maison des religions** », un lieu où toutes les religions peuvent coexister, dans lequel chacune d'entre elles a une place et qui se situe près du siège de plusieurs institutions internationales ; (ii) sensibiliser la population aux différentes religions en menant des activités, comme dans le cadre de la « **semaine des religions** », qui comprend des activités d'interaction (événements, visites, etc.) organisées chaque année autour d'un thème commun (objets sacrés ou faits religieux par exemple) ; (iii) publier un **calendrier interreligieux** particulièrement destiné aux étudiants pour qu'ils aient connaissance des différentes fêtes religieuses tout au long de l'année ; (iv) **faire des déclarations publiques** pour s'opposer aux opinions conflictuelles exprimées dans les médias et faire des déclarations en faveur de la paix et contre la discrimination, en particulier en réaction aux événements ; (v) **lancer des projets de jumelage**, qui inviteraient des personnes de confessions différentes à se rendre dans les lieux de cultes d'autres religions ; (vi) **animer des débats sur la coexistence et la compréhension interreligieuses**, ainsi que des manifestations dans lesquelles des responsables politiques et le grand public discuteraient ensemble de questions connexes ; (vii) **organiser des manifestations artistiques et des remises de prix**, pour célébrer différentes expressions et expériences relatives à la religion dans la musique, etc., et (viii) élaborer des projets destinés à certains groupes, les jeunes par exemple.
- La nécessité de mettre en place des activités et des structures pour soutenir les interactions se manifeste tout autant *au sein* des religions qu'*entre* elles, en particulier lorsqu'il existe de nombreuses différences quant à la conception religieuse, la culture, l'origine ethnique/la nationalité, le sexe, etc. au sein d'une même religion. Ainsi, on peut considérer que c'est dans cette optique que les travaux de SPIOR sont menés depuis 1988. Cette **organisation de tutelle islamique** établit des liens entre différents individus et groupes musulmans à Rotterdam et dans les villes voisines, et renforce leurs capacités ; voir <http://www.spior.nl/>. On dénombre actuellement 68 organisations membres, dont la plupart des mosquées de

Rotterdam et de nombreuses organisations socioculturelles, qui représentent au moins 12 origines culturelles différentes. L'un des principaux objectifs de cette organisation est de créer des liens entre les personnes, les groupes et les organisations pour contribuer à la défense de valeurs et d'intérêts communs et à la mise en œuvre d'activités conjointes, tout en renforçant la participation des musulmans aux Pays-Bas. Ces travaux sont notamment consacrés aux domaines de l'éducation, de la lutte contre la discrimination, de la jeunesse, de l'emploi et de l'autonomisation des femmes. Comme c'est le cas pour de nombreux autres exemples cités ci-dessus, il est important de noter que l'établissement de ces relations de confiance prend du temps et que celles-ci peuvent être très facilement rompues, car comme l'expression néerlandaise le veut, « la confiance vient à pied mais repart à cheval ». C'est pourquoi une grande importance est attachée à la création de bonnes relations à long terme, ce qui est nécessaire en temps de paix, pas uniquement en cas d'incident/en période de troubles, que ce soit au niveau local ou à l'étranger. Lors des attentats terroristes de Paris, par exemple, les relations existantes entre les personnes issues de différentes traditions religieuses et humanistes leur ont permis d'organiser rapidement un rassemblement et de s'engager publiquement ensemble en faveur de la paix.

---

Les participants ont reconnu que la **mise en œuvre d'activités d'interaction se heurte à de nombreuses difficultés** dans la pratique. On peut par exemple citer la limitation des capacités au sein des communautés religieuses, en particulier des groupes religieux minoritaires les moins importants, à participer à ces types d'activités, même lorsqu'ils y seraient en principe disposés. Ainsi, des participants représentant de nombreuses villes ont mis en évidence la nécessité de reconnaître les différentes structures et capacités des divers groupes, notamment la grande dépendance aux bénévoles, qui disposent d'un temps limité, dans bon nombre d'entre eux. Les responsables religieux peuvent avoir une grande variété de rôles et une assistance administrative limitée. Dans ces communautés, ce sont parfois les mêmes personnes qui reçoivent continuellement des demandes pour qu'elles participent à des discussions ou à des travaux communs, ou pour qu'elles organisent des visites de leurs lieux de culte à certaines dates et certaines heures, etc. Ces activités pourraient donc nécessiter de mettre en œuvre d'autres formes de moyens et de soutien. Il peut aussi être difficile de garantir que ces activités, telles que les visites et les journées portes ouvertes, ont effectivement des conséquences sur les relations et sur la compréhension entre les individus et les communautés, et qu'elles ne se transforment pas en expérience passive, comme une simple visite dans un musée. Le fait de veiller à la continuité et à la durabilité de ces activités peut également poser des difficultés, en particulier lorsqu'il ne semble pas y avoir d'urgence immédiate. À ces problèmes s'ajoute la diffusion des enseignements de ces interactions à un public plus large, notamment les personnes qui ne participent pas actuellement à ces activités. Cela peut représenter un défi de taille dans les domaines qui ne sont pas marqués par la diversité, et/ou dans lesquels les personnes ne se rencontrent pas souvent dans d'autres circonstances, c'est pourquoi les possibilités d'interactions doivent être associées à des stratégies plus vastes de participation du public.

## **Participer aux débats politiques et médiatiques**

Pour atteindre un plus grand public, il est nécessaire de participer dans une plus large mesure et de manière plus collective aux débats tenus dans la sphère publique, notamment ceux dans lesquels

s'engagent les hommes politiques et les organes de presse. Dans de nombreux contextes, on considère que les responsables politiques jouent un rôle dans l'aggravation des préjugés et de la discrimination dans le discours qu'ils emploient, en les utilisant pour construire un populisme opposé aux minorités. Ce phénomène définit souvent une référence pour ce qui est perçu comme des paroles et des actes acceptables par le public, comme on le voit dans la montée des infractions motivées par la haine au Royaume-Uni (notamment à l'encontre des minorités religieuses) depuis que le pays a voté par référendum sa sortie de l'Union européenne, à la suite d'une campagne ponctuée de déclarations de ce type. Ces dernières sont souvent diffusées par l'intermédiaire d'une couverture médiatique à grande échelle, que l'on retrouve dans d'autres circonstances, comme la couverture médiatique des déclarations de responsables politiques de premier plan. À cet égard, on peut citer l'exemple de la ministre norvégienne de l'Immigration, dont une publication sur les médias sociaux a été largement commentée : « Ceux qui viennent vivre en Norvège doivent s'adapter à notre société. Ici, nous mangeons du porc, nous buvons de l'alcool et nous montrons notre visage »<sup>9</sup>. On peut aussi mentionner l'exemple de Geert Wilders, un homme politique néerlandais membre du Parti pour la liberté (PVV), qui est actuellement poursuivi pour discrimination raciale et incitation à la haine, pour avoir également critiqué l'islam auparavant, appelant à l'interdiction du Coran et à la fermeture de toutes les mosquées aux Pays-Bas<sup>10</sup>. *Ces opinions peuvent commencer à imprégner les enfants même à un jeune âge ; en effet, un participant musulman a expliqué que lors d'une discussion au sein d'une école, des enfants lui ont demandé « quand avez-vous cessé d'être [nationalité] pour devenir musulman ? »*

En réaction, les participants à la conférence ont souligné la nécessité de lutter contre toute tentative de « banalisation de l'intolérance » qui pourrait être amorcée par la volonté des responsables politiques et des organes de médias de « repousser les limites de ce qu'il est acceptable de dire » au sujet des minorités religieuses. La démarche adoptée pour faire ce travail est importante, car la popularité de ces opinions peut être renforcée si leurs auteurs peuvent se présenter comme des victimes d'une violation de la liberté d'expression. Cependant, si les autres responsables politiques ne réagissent pas à l'expression de ces préjugés pour en faire la critique, ou s'ils ne savent pas comment réagir, cela laisse un vide qui permet à ces opinions de prospérer. Les participants ont donc mis l'accent sur la nécessité d'un engagement public des hommes politiques et des professionnels pour présenter un contre-discours ferme et positif au sein du débat public et médiatique. Tout en reconnaissant la valeur de la contribution des différentes religions à la société, cela peut être utile pour souligner qu'il est nécessaire que chacun jouisse de la liberté de religion, que ce soit pour les religions minoritaires ou majoritaires, dans un cadre équitable (voir ci-dessous). Les hommes politiques en particulier peuvent contribuer à définir des identités nationales de manière inclusive, en reconnaissant la contribution des différentes confessions et groupes laïques à leur pays. Les villes, la société civile et les groupes religieux peuvent soutenir ce mouvement en établissant des relations avec les organes de médias et les responsables politiques de façon proactive, et en apportant des preuves concrètes, des données et des exemples pour favoriser une couverture plus positive. Ils peuvent aussi aider à dissiper les rumeurs, avant que les attitudes négatives ne se manifestent sous la forme d'infractions motivées par la haine. Cela peut être particulièrement important lorsque des perceptions concernant des conflits historiques ou actuels sont alimentées par certains groupes ou même par d'autres pays à des fins politiques plus larges.

---

*Exemples de mesures issues de la pratique :*

- Dans plusieurs villes, les élus et les responsables locaux (les maires, par exemple) ont cherché à **transmettre des messages plus positifs** à chaque occasion, en particulier en public, devant des auditoires divers. Des représentants de tout l'échiquier politique, reconnaissant la place occupée par les différentes minorités religieuses au sein de leur circonscription, peuvent coopérer avec les groupes religieux minoritaires et établir des rapports moins politisés avec les communautés religieuses, par exemple avec les mosquées locales, pour bâtir des relations solides.
- Plusieurs participants ont établi de **solides relations de travail avec certains organes de médias** pour contribuer à mettre en avant les problèmes rencontrés par les minorités religieuses en matière de préjugés et de discrimination ainsi qu'à informer le public pour qu'il adopte une approche différente. Pour ce faire, il a fallu fournir aux organes de médias des statistiques précises, présenter des faits concernant la religion des minorités, évoquer les autres difficultés que les membres de leurs organisations doivent surmonter, et pas seulement les structures à vocation religieuse, en partageant des exemples et des histoires, et organiser la couverture médiatique de déclarations conjointes et d'actions collectives de solidarité.
- D'autres organisations ont également cherché à **créer leurs propres médias pour lutter contre les stéréotypes et diffuser leurs messages sur les réseaux sociaux** ; au Royaume-Uni, le Muslim Women's Network (Réseau des femmes musulmanes <http://www.mwnuk.co.uk>) a par exemple produit de courtes vidéos pour présenter un ensemble d'exemples positifs des diverses contributions des femmes musulmanes à la société.
- En Ukraine, où les différences religieuses sont perçues par certains participants comme encouragées par la Russie comme un facteur dans le conflit récent (notamment par l'intermédiaire d'une couverture médiatique soutenue par l'État), un **conseil interconfessionnel** mis en place dans une région a été décisif pour organiser les relations entre différentes communautés religieuses, tout en contrant les messages conflictuels en diffusant des informations sur la manière dont les organisations religieuses travaillent ensemble pour résoudre des problèmes locaux.

---

## **Aborder d'un œil critique les répercussions des discours relatifs à la sécurité, à la radicalisation et au terrorisme ainsi que leurs effets sur les préjugés et la discrimination**

Comme la partie précédente commence à le montrer, les prises de positions politiques et les mesures des pouvoirs publics aux niveaux local, national et international peuvent être perçues comme des tentatives d'attiser les tensions entre les groupes. Les participants ont partagé une série d'autres exemples où cela semblait être le cas, bon nombre d'entre eux concernant les répercussions néfastes des discours et des pratiques qui associent certaines minorités religieuses aux questions de sécurité, de radicalisation et de terrorisme. Tout en reconnaissant que certains



terroristes se sont réclamés de certains courants de l'islam, la mauvaise interprétation des textes religieux qui poussent à soutenir la violence a été fortement battue en brèche par de nombreux responsables religieux. Les politiques qui visent les minorités religieuses en les présentant comme un danger en matière de sécurité peuvent renforcer la perception négative de ces groupes par la population, ce qui peut conduire à des actes de discrimination et à des infractions motivées par la haine ; pour ne citer qu'un exemple, un participant a signalé le cas d'une femme portant un hijab qui attendait à un arrêt de bus, lorsqu'une voiture s'est arrêtée et que ses occupants l'ont malmenée, en la traitant de terroriste. Ces questions dépassent le registre de l'expérience individuelle face aux mesures prises par l'État, comme au Japon après une fuite survenue en 2010 selon laquelle les musulmans faisaient l'objet d'une surveillance de masse car ils étaient considérés comme des menaces à la sécurité. Des affaires complexes de ce type, comme l'affaire du « Cheval de Troie » dans laquelle des écoles de Birmingham, au Royaume-Uni, ont fait l'objet d'enquêtes (parce que l'on soupçonnait qu'elles étaient infiltrées par des extrémistes musulmans), peuvent être entraînées par les peurs de la population. Selon des études sur la couverture médiatique et la manière dont elle est perçue<sup>11</sup>, elle peut influencer le sentiment de la population sur un sujet en fonction des termes qui sont associés à certaines minorités religieuses. Cet état de fait peut souvent nuire de façon significative à toutes les relations de confiance qui ont pu être bâties par ailleurs entre ces groupes et les autorités publiques<sup>12</sup>.

C'est dans ce contexte complexe et controversé que certains participants ont indiqué que la plupart des financements publics accordés aux minorités religieuses, et en particulier aux groupes musulmans, étaient consacrés aux groupes qui avaient déclaré qu'ils allaient combattre la « radicalisation » et/ou « l'extrémisme ». Cependant, de nombreuses contestations ont été exprimées sur ce qui pouvait être défini comme « extrême », en particulier au vu des débats politiques mentionnés plus haut. C'est pourquoi, selon de nombreux participants, le fait d'intervenir dans ces enjeux présente le risque d'augmenter la confusion concernant la coopération avec les groupes religieux et d'exacerber la stigmatisation et la discrimination à l'égard des communautés religieuses.

---

#### *Exemples de mesures issues de la pratique :*

- Les participants ont considéré que toute coopération avec ces projets et ces sources de financement était utile, mais essentiellement lorsque cette coopération était menée en réaction à toute forme de radicalisation, notamment l'extrémisme de droite. Le contexte norvégien a donné des exemples de cette situation, en particulier lorsque le pays a fait face au massacre de 2011 impliquant un extrémisme de droite, qui est resté dans la conscience collective. Les mesures adoptées comprenaient une initiative visant à **accorder un financement à des jeunes issus de divers milieux (notamment dans le cadre du conseil municipal des jeunes et d'une mosquée) pour qu'ils organisent leur propre conférence** sur la radicalisation, et à Bergen, le conseil municipal et une mosquée ont travaillé ensemble sur un projet visant à éduquer les imams sur la question de la radicalisation en les invitant à participer à une **formation sur toutes les formes d'extrémisme**. Il est important de donner les moyens à la population de s'exprimer et de chercher ses propres solutions, au lieu de laisser la cité les concevoir pour elle.

- Pour d'autres participants issus de contextes différents, en ce qui concerne leurs travaux sur la lutte contre les préjugés et la discrimination à l'égard des minorités religieuses, la meilleure chose à faire est souvent de **ne pas intervenir ou chercher à accorder des financements dans le cadre de projets liés à la question de l'extrémisme/de la radicalisation**, et de tenter plutôt de travailler sur les droits de tous les groupes, de lutter contre les préjugés et la discrimination et de bâtir des relations de coopération et de cohésion pacifiques entre les communautés de façon plus générale.
- 

## **Aborder avec un œil critique les pratiques et les discours religieux relatifs aux préjugés et à la discrimination**

Les participants ont reconnu que certaines perspectives religieuses peuvent provoquer des discriminations à l'égard de certaines personnes pour des motifs de sexe, de sexualité, etc., mais aussi contre d'autres individus et groupes qui ne partagent pas les mêmes convictions religieuses ou la même interprétation de cette religion. Témoignant de ce problème, certains représentants d'organisations religieuses ont indiqué que celles-ci ne devraient pas nécessairement accepter toutes les normes appliquées au sein de la culture populaire ou par d'autres groupes. Toutefois, de nombreux participants ont insisté sur le fait qu'une approche interculturelle implique d'œuvrer contre les préjugés et la discrimination sur plusieurs fronts – ce qui signifie lutter contre les préjugés et la discrimination à l'égard des groupes religieux à tous les niveaux où ces comportements se manifestent (y compris au sein d'organismes publics et d'autres groupes religieux), ainsi que contre les formes de préjugés, de discrimination et d'injustice qui visent d'autres groupes, notamment au sein de leur propre communauté. Pour ceux qui appliquent cette approche, il est important de réfléchir aux manières dont les pratiques et les discours religieux peuvent contribuer aux préjugés et à la discrimination, afin de prendre en compte ces problèmes dans le cadre de leurs travaux au sein de leur propre communauté religieuse. Le fait de réunir des groupes divers qui partagent la même religion mais qui viennent de milieux culturels différents permet souvent aux professionnels de déterminer avec eux les éléments qui sont centraux et essentiels pour une certaine religion et ceux qui sont davantage liés à l'expression de particularités culturelles (voire à une mauvaise interprétation/application). Ces discussions peuvent souvent être facilitées par des personnes qui appartiennent à ces mouvances ou qui sont pleinement familiarisées avec des identités et des traditions religieuses particulières, ce qui leur permet de coopérer avec eux non seulement sur la base des droits de l'homme mais aussi des traditions et des textes religieux en eux-mêmes.

---

### *Exemples de mesures issues de la pratique :*

- À Rotterdam, le regroupement de 68 organisations membres (dont la majorité des mosquées locales, de nombreuses organisations de femmes et de jeunes, etc.) au sein de SPIOR a permis d'établir des relations entre des groupes divers partageant un même engagement vis-à-vis de l'islam et **d'organiser des débats sur les préjugés et la discrimination au sein de ces groupes et entre eux**. Le directeur de l'organisation reconnaît que même si ces opinions ne sont pas intrinsèques à l'islam et que tous les musulmans ne les partagent pas, il est nécessaire de lutter contre l'antisémitisme, l'homophobie, les

mauvais traitements à l'égard des femmes, etc., que l'on constate parmi certains musulmans : « On ne peut pas être sélectif dans sa solidarité – si l'on affirme, comme il convient de le faire, que ce sont des droits de l'homme et que l'on demande un traitement équitable de sa personne et de sa communauté, il faut aussi faire son autocritique et la critique de sa propre communauté et de ses opinions ». Sur la base de cette réflexion, divers projets ont été menés pour lutter contre la discrimination pour divers motifs et par différents moyens ; voir, par exemple sur <http://www.spior.nl/what-is-spior/>.

- Lamrani Abderrahman, du Réseau marocain des Cités interculturelles, a montré comment la Déclaration du Caire sur les droits de l'homme en islam<sup>13</sup> et la Déclaration de Marrakech offrent des exemples d'élaboration de principes axés sur la foi islamique pour mettre au point un cadre pour le respect des libertés et des droits des minorités religieuses dans les pays islamiques, tout en tissant des liens entre les textes religieux et la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies<sup>14</sup>.
- Tabadol est une association qui adopte une **approche anti-préjugés** divisée en quatre étapes : reconnaître et apprécier l'individu dans son identité ; valoriser la diversité des identités au sein d'un groupe ; identifier les situations d'injustice liées aux identités en permettant aux individus d'exprimer les injustices qu'ils vivent et trouver des moyens de lutter collectivement contre l'injustice sociale. L'organisation mène des programmes de formation destinés aux professionnels pour qu'ils intègrent dans leurs pratiques professionnelles les questions interculturelles relatives à différents aspects de l'identité (sexe, religion, nationalité, groupe culturel, classe sociale, etc.). Cela implique d'organiser des ateliers pour différents groupes, dans des institutions éducatives ou des structures socioculturelles. Tabadol organise en outre des échanges internationaux de jeunes à l'intention de jeunes Français, Libanais ou Allemands portant sur des questions de discrimination et d'interactions culturelles. Ces activités prévoient l'utilisation de divers médias, notamment le recours à une approche artistique pour permettre aux participants de réfléchir avec un œil critique sur la relation entre la culture et la religion en ce qui concerne les répercussions de ces éléments sur la discrimination ; voir sur <http://www.tabadol.org/>.

---

## Cadres constitutionnels/juridiques – passer au niveau supérieur vers l'égalité des droits<sup>15</sup>

Les mesures évoquées ci-dessus sont imprégnées de l'idée que les cadres constitutionnels et juridiques historiques, ainsi que la réglementation, les politiques et les pratiques, ont souvent établi des différences dans le traitement des différents groupes religieux et laïques, qui sont parfois toujours valables aujourd'hui ; on peut en effet parler d'une forme de discrimination systémique. Le présent rapport n'a pas vocation à réaliser un examen complet de l'ensemble de ces différences dans tous les pays concernés, et même dans un contexte précis, se pencher sur ces différences pour évaluer toutes les formes de discrimination inhérentes qu'elles peuvent représenter est un processus complexe. Parmi les participants à la conférence, certains ont continué à débattre sur les meilleurs moyens de mettre en œuvre des mesures d'adaptation dans des contextes particuliers, et notamment sur ce qui peut être qualifié d'« aménagement raisonnable » apporté à la

réglementation et aux prestations de services dans des contextes spécifiques. Ce point est particulièrement délicat, car chacun détermine le caractère « raisonnable » d'une mesure en fonction de son propre cadre de référence, qui peut s'appuyer sur une vision du monde et un ensemble de convictions de nature religieuse ou non ; si un individu est fortement engagé dans une perspective religieuse ou laïque particulière associée à certains préceptes, tout ce qui y aura trait lui semblera raisonnable. Cependant, même dans ce cas-là, l'engagement interculturel offre au moins un moyen d'entamer un dialogue pour déterminer les domaines de la politique et de la pratique qui posent des problèmes de discrimination et/ou qui renforcent les préjugés à l'égard des minorités religieuses. Les participants ont souligné combien il est important d'être sensible à la manière dont nous voudrions être traités si notre religion ou notre vision du monde était minoritaire, de reconnaître la diversité religieuse et culturelle dans les aspects auxquels les personnes sont attachées et d'écouter celles qui sont dans cette situation pour tenir compte de tous les aménagements qu'elles pourraient demander, tout en cherchant à concevoir des changements pour établir des règles relatives à l'égalité de traitement applicables aux groupes religieux comme aux groupes laïques. Cela peut poser des difficultés particulières en cas d'interaction des droits relatifs aux différents aspects de l'identité et de la discrimination, ce qui donne lieu à des affaires pilotes complexes aux niveaux national et européen.

En général, les participants ont remis en cause une conception des espaces publics selon laquelle il s'agirait d'espaces laïcs qui doivent être protégés des droits des groupes religieux, mais ont plutôt défendu l'idée d'un espace appartenant à tout le monde. La difficulté est donc de définir les règles de façon à permettre à tous de jouir des mêmes droits, y compris les individus qui souhaitent exprimer leur religion. Les préjugés au sein des communautés majoritaires sont souvent attisés par le sentiment que celles-ci perdent leurs droits traditionnels et que les groupes minoritaires jouissent de droits dont elles sont privées. Dans ce contexte, lorsque les groupes religieux majoritaires jouissent traditionnellement de droits particuliers, la réponse la plus efficace pourrait être de ne pas les leur retirer, mais de veiller à ce que les autres groupes organisés autour d'une religion, d'une conviction ou d'une croyance bénéficient d'un traitement similaire dans un cadre respectueux des droits de tous les citoyens.

---

#### *Exemples de mesures issues de la pratique :*

- Certaines autorités ont cherché à remédier à ce problème en **modifiant les règles ou la Constitution en ce qui concerne la manière dont les religions minoritaires peuvent être reconnues** par l'État, la région, le canton ou la collectivité locale et/ou en examinant si les différents groupes religieux sont traités différemment en conséquence.
- En Norvège, on rapporte que les minorités religieuses **reçoivent désormais le même soutien** par membre que l'Église de Norvège.
- Les collectivités locales peuvent **adopter des règles communes relatives à la célébration des grandes fêtes religieuses dans les espaces publics**. Elles peuvent définir la manière dont la collectivité interagit avec les groupes religieux sans faire obstacle à leur volonté de trouver un espace pour célébrer publiquement leurs grandes fêtes, témoignant ainsi de leur appartenance à la communauté au sens large, tout en préservant les droits des individus qui

ne se réclament d'aucune religion. Les lignes directrices communes établies par Barcelone (voir ci-dessus) offrent un exemple de ce type d'approche.

- Des **affaires pilotes** ont été portées devant la justice ; ainsi, la Ligue des droits de l'homme (LDH) et le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) ont saisi la plus haute juridiction administrative en France pour contester les mesures prises par la police et les autorités locales visant à interdire aux musulmanes de porter un maillot de bain intégral (appelé « burkini ») sur la plage. Cette affaire a été citée par les participants dans le cadre de leurs discussions de groupe à titre d'exemple de réaction étatique considérée comme injuste, disproportionnée et discriminatoire. D'un point de vue interculturel, les participants ont fait valoir qu'il était important que cette interdiction ait été annulée, permettant ainsi à toutes les personnes vivant en France de porter ce qu'elles veulent sur la plage (bien qu'il soit toujours illégal de se couvrir intégralement le visage en France, une interdiction confirmée par la Cour européenne des droits de l'homme<sup>16</sup>, qui a estimé qu'elle poursuivait un but légitime en favorisant le « vivre ensemble », tout en reconnaissant la large marge d'appréciation en Europe concernant les divergences d'opinion significatives sur la manière dont cet objectif peut être atteint).
- La « **Commission de la religion et des convictions dans la vie publique britannique** »<sup>17</sup> a examiné en détail la situation juridique en Grande-Bretagne, en s'appuyant sur les témoignages d'un large éventail de sources et de groupes, en vue de formuler un ensemble de recommandations. Elle a ainsi tenu une discussion approfondie pour déterminer comment rendre plus équitables les protections accordées aux différents groupes se réclamant de diverses formes de religions ou de convictions, y compris des convictions non religieuses.

---

## Soutenir les médiateurs et les conciliateurs formés

Ces approches montrent comment un grand nombre de situations peuvent être abordées en ayant recours à une variété d'approches interculturelles différentes. Elles ne peuvent prévenir à elles seules les désagréments et les controverses potentiels au sujet de la bonne réaction à adopter face aux différents points de vue sur la discrimination à l'égard des groupes religieux. Cependant, elles mettent tout de même en évidence certains moyens de favoriser la compréhension des minorités religieuses, d'établir des relations et d'au moins engager des conversations délicates. Les participants à la conférence ont souligné à plusieurs reprises l'importance du dialogue et les risques considérables qui sont encourus si l'on s'en dispense.

Par conséquent, les villes ont été fortement encouragées à adopter une approche proactive en formant des médiateurs ayant les compétences pour contribuer à favoriser de bonnes relations entre les groupes et pour intervenir lorsque des difficultés apparaissent avant que la situation ne devienne inextricable, dans la limite des cadres interculturels définis ci-dessus. Des voix se sont également élevées en faveur de la formation de personnes ayant les compétences et la compréhension nécessaires pour aborder les questions controversées dans des lieux comme les écoles et pour ne pas avoir peur d'engager un dialogue à ce sujet, en allant même jusqu'à mettre en

œuvre des processus pour les examiner en profondeur. Cela implique de former des agents publics à ces nouvelles fonctions sans exclusive tout en encourageant ces discussions, ainsi que des personnes issues d'organisations non-gouvernementales, des responsables religieux, etc. L'élaboration de formes d'engagement assorties d'activités de médiation contribuerait à faire tomber les tabous qui peuvent autrement exister concernant ces questions, là où maintenir le silence à leur sujet ne fait qu'accroître le manque de compréhension entre les individus et les groupes.

---

*Exemples de mesures issues de la pratique :*

- La ville de Montréal a mis en place une équipe centrale d'experts au sein de la commune pour **offrir un soutien et former des fonctionnaires, des responsables politiques, etc.**, dans les collectivités pour élaborer des mesures à l'intention des différents groupes religieux et culturels dans leur environnement local, tout en répondant à leurs différents besoins et aux perceptions erronées qui posent des difficultés.
  - Certaines villes ont mis au point des **formations destinées aux responsables religieux** (bon nombre d'entre eux potentiellement bénévoles), qui vont au-delà du simple partage de faits pour instaurer un partage de compétences, en particulier celles qui sont utiles pour éduquer autrui à prendre en compte les différences, à acquérir des compétences de médiation, etc.
-

## **Conclusion – Adapter les réponses aux contextes particuliers et aux différentes étapes du processus au niveau local**

Les exemples précédemment cités mettent en évidence une grande variété de domaines potentiels pour répondre aux défis et d'exemples montrant comment ces réponses ont été mises au point dans des contextes particuliers. Selon les participants, la sélection des mesures les plus utiles dans des contextes donnés dépend d'un vaste ensemble de facteurs. On peut par exemple citer le contexte du soutien constitutionnel/juridique (examiné précédemment), les manifestations socio-politiques à grande échelle et l'histoire des relations établies dans certains domaines au niveau local. En outre, les mouvements migratoires, les expériences vécues par différents groupes religieux, l'histoire des États concernés, etc., diffèrent en fonction des contextes, et cela a son importance lorsqu'il s'agit de décider quelle réponse est adaptée à un contexte précis. Cependant, parmi les divers contextes examinés, certains thèmes se sont clairement distingués : (i) formation d'un cadre juridique solide pour défendre les droits de tous les citoyens ; (ii) lutte contre les infractions motivées par la haine et la discrimination dans une variété de domaines ; (iii) sensibilisation mutuelle aux différentes religions ; (iv) adaptation raisonnable de la prestation de services publics ; (v) promotion d'interactions positives qui ont permis de bâtir une confiance et d'engager un dialogue et/ou de travailler ensemble sur des problèmes sociaux communs pour abattre les barrières ; (vi) participation critique aux discours politiques et médiatiques, notamment pour chercher à battre en brèche ceux qui exacerbent les divisions et être conscient de la manière dont les autres projets politiques peuvent interagir avec les tentatives de lutte contre les préjugés et la discrimination et nuire à ces activités ; (vii) soutien et propositions de formation aux personnes capables d'établir un dialogue et de construire des ponts entre les individus et les groupes, notamment sur les questions à l'origine de désaccords. La création de réseaux et d'associations dépassant les frontières culturelles et religieuses peut être particulièrement utile pour faciliter ces activités entre différents groupes et au sein de groupes de différentes religions ou convictions. L'importance de l'établissement de relations et d'engagements à long terme provient de la nécessité de construire ces relations à partir de l'évaluation réaliste de la situation actuelle et de la conscience du stade qui a été atteint dans le processus d'engagement interculturel et interreligieux. Alors que dans certains endroits, des relations ont été établies depuis des décennies pour soutenir les interactions, ailleurs, ces relations sont à peine en train de se nouer. Par conséquent, il existe de nombreuses possibilités pour les villes d'apprendre les unes des autres, notamment de celles qui ont mis au point différentes réponses et sont à différents stades du processus, ainsi que, pour bon nombre d'entre elles, d'associer différents types de réponses susceptibles d'être adaptées à leur contexte de manière plus systématique.

Les participants ont insisté sur le fait qu'il est important de traiter les individus comme des êtres humains doués d'empathie, s'accueillant les uns les autres et dotés d'un sens de l'humour. Ce principe, qui sous-tend toutes les approches et les exemples évoqués, suppose de cultiver ces qualités qui permettent aux individus de participer à des débats de qualité qui entretiennent des relations mêmes lorsque les participants sont en profond désaccord. Par ailleurs, outre la création de nouveaux réseaux de relations entre les différentes communautés de religion, de croyances et de convictions, les participants ont souligné la nécessité d'élargir et d'approfondir les réseaux existants. Ils sont particulièrement préoccupés par le fait d'atteindre plus largement les personnes en dehors des réseaux qui soutiennent la lutte contre les préjugés et la discrimination à l'égard des minorités religieuses, étant conscients des limites de nos activités existantes et de notre compréhension

actuelle. Au sein des réseaux que nous formons, et dans la manière dont nous les formons, les participants ont souligné comment nous pouvons définir les changements que nous voulons appliquer. De cette façon, ils ont indiqué qu'il est possible d'établir des ensembles de relations plus positifs, capables de promouvoir des changements dans l'orientation des discours publics, notamment dans les médias et la sphère politique, pour soutenir les interactions interculturelles et lutter contre les préjugés et la discrimination à l'égard des minorités religieuses.



## Notes et références

<sup>1</sup> M. Andrew Orton est maître de conférences à l'école des sciences sociales appliquées de l'université de Durham, 30 Old Elvet, Durham, R-U, e-mail : [a.j.orton@durham.ac.uk](mailto:a.j.orton@durham.ac.uk). Les opinions exprimées dans le présent rapport et les exemples qui y sont cités résumant les opinions et les contributions des participants et ne représentent pas nécessairement le point de vue de l'auteur ou du Conseil de l'Europe et ne constituent pas une recommandation sur l'approche à adopter.

<sup>2</sup> Ainsi, selon les estimations du Pew Research Center (2015:161), la population musulmane en Europe en 2010 s'élevait à 43,47 millions de personnes (5,9 % de la population totale), derrière les individus qui se déclarent comme chrétiens et qui sont au nombre de 553,28 millions (74,5 %) et ceux qui ne s'identifient à aucune religion et qui sont 139,89 millions (18,8 %). Ces catégories sont toutes beaucoup plus importantes que les autres groupes religieux comme les juifs (1,42 millions – 0,2 %), les hindouistes (0,2 %), les bouddhistes (1,35 million – 0,2 %) et les personnes qui pratiquent une religion populaire (0,87 million – 0,1 %) ou d'autres religions (0,87 million, 0,1 %). Ce même rapport publié par le Pew Research Center annonce une croissance significative de la population musulmane en Europe qui pourrait atteindre 10 % de la population européenne d'ici à 2050 (p.161). Cependant, le problème que pose l'évaluation de la religion au sein de la population (et la prédiction des évolutions et des tendances) est largement reconnu comme étant épineux, en particulier en raison des différences entre les méthodes de collecte des données, les mesures et les sources utilisées, ainsi que les discordances fréquentes entre l'appartenance nominale et les diverses formes de convictions et de pratiques, par exemple. Voir : Pew Research Center (2015) *The Future of World Religions: Population Growth Projections, 2010-2050*, Washington: Pew Research Center (résumés et données sur le sujet disponibles sur : <http://www.pewforum.org/2015/04/02/religious-projections-2010-2050/>).

<sup>3</sup> Les opinions exprimées dans le présent rapport et les exemples qui y sont cités résumant les opinions et les contributions des participants et ne représentent pas nécessairement le point de vue de l'auteur ou du Conseil de l'Europe et/ou ne constituent pas une recommandation sur l'approche à adopter.

<sup>4</sup> Pour un rapport sur cette manifestation, comprenant un résumé des positions du Conseil de l'Europe sur les questions connexes, voir Orton, A. (2014) *Faith in Intercultural Cities: Recognising religions as part of local diversity, and exploring how they can contribute to the diversity advantage of cities* (en anglais), Strasbourg : Conseil de l'Europe. Le présent rapport s'appuie sur la prise en considération des idées fondamentales et des principes définis dans ce précédent rapport.

<sup>5</sup> Ces chiffres proviennent de la dernière version de cette étude approfondie menée en 2008 et publiée en 2011 ; voir <http://fra.europa.eu/en/project/2011/eu-midis-european-union-minorities-and-discrimination-survey>. Cependant, l'idée principale qui s'en dégage était largement partagée parmi les participants à la manifestation, qui ont déclaré que la situation n'avait pas changé. Pour des statistiques plus récentes, une version à jour de cette étude a été menée en 2015 et ses résultats devraient être publiés de manière imminente ; voir <http://fra.europa.eu/en/project/2015/eu-midis-ii-european-union-minorities-and-discrimination-survey>.

<sup>6</sup> Cour européenne des droits de l'homme (2016), Fiche thématique : Discours de haine, juin 2016, disponible à l'adresse : [http://www.echr.coe.int/Documents/FS\\_Hate\\_speech\\_FRA.pdf](http://www.echr.coe.int/Documents/FS_Hate_speech_FRA.pdf).

<sup>7</sup> Conseil de l'Europe (2003) « Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques », Série des traités européens, n° 189, Strasbourg, 28.1.2003, disponible à l'adresse : <http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/0900001680081610>.

<sup>8</sup> Pour un examen théorique des différents types d'espaces d'interaction évoqués ici, accompagné de références plus importantes, voir Orton, A. « Interfaith Dialogue: Seven Key Questions for Theory, Policy and Practice », *Religion, State and Society*, à venir.

<sup>9</sup> Voir par exemple <http://www.independent.co.uk/news/world/europe/norway-integration-minister-muslim-eat-pork-drink-alcohol-show-face-sylvi-listhaug-a7372991.html>.

<sup>10</sup> Voir par exemple <http://www.bbc.co.uk/news/world-europe-37819682>.

<sup>11</sup> Les études menées par Hirofumi Okai, de l'université Waseda, ont par exemples été présentées au cours de la manifestation, en attirant l'attention sur leurs conclusions concernant une ville japonaise, selon lesquelles la forte dépendance à l'égard des médias comme source d'information sur l'islam (73,7 % par la télévision, 34,2 % par les journaux, avec 5,6 % de la population locale composée de musulmans, dans un contexte où

---

90 % des personnes interrogées ne connaissaient pas de musulmans) et les associations libres de termes utilisées dans ces sources, qui ne s'intéressaient qu'à l'aspect conflictuel des choses. Cette situation fait écho à de vastes travaux de recherche qui s'appliquent aussi en Europe sur la manière dont la consommation de médias et les préjugés peuvent se renforcer mutuellement ; voir par exemple l'étude allemande Eysel, Geschke and Frindte (2015) « Is Seeing Believing? The Relationship between TV Consumption and Islamophobia in German Majority Society », *Journal of Media Psychology*, 27(4) : 190-202.

<sup>12</sup> Voir aussi, par exemple, le résumé d'une recherche connexe : Awan, I. (2014) « Operation Trojan Horse: Islamophobia or Extremism? », *Political Insight*, septembre 2014, p.38-39, selon laquelle 90 % des personnes interrogées avaient le sentiment que les médias ont déformé l'ensemble de l'affaire, et 95 % d'entre elles estimaient que ces événements avaient nui à la cohésion de la communauté.

<sup>13</sup> <http://www.fmreview.org/sites/fmr/files/FMRdownloads/en/FMRpdfs/Human-Rights/cairo.pdf> (en anglais)

<sup>14</sup> <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html>

<sup>15</sup> L'auteur utilise ici l'expression « passer au niveau supérieur » (*levelling up* en anglais) en référence à la présentation de M. Tariq Modood, proposée lors de la récente journée d'étude de la British Sociological Association, sur le thème « Connecting for Change: emerging research and policy on religion and belief in the public sphere » (Créer des liens pour changer les choses : études et politiques émergentes sur la religion et les convictions dans la sphère publique », organisé le 21 octobre 2016. Modood a été membre de la Commission de la religion et des convictions dans la vie publique britannique (voir la note 14 ci-dessous), et a utilisé ces termes pour résumer certains des principes évoqués dans le présent rapport.

<sup>16</sup> Voir le communiqué de presse CEDH 191 (2014), 01.07.2014, de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire S.A.S. c. France (requête n° 43835/11).

<sup>17</sup> Commission de la religion et des convictions dans la vie publique britannique (2015), *Living with Difference: Community, Diversity and the Common Good*, Cambridge: Woolf Institute, disponible sur : <https://corablivingwithdifference.files.wordpress.com/2015/12/living-with-difference-online.pdf> .